



# LES NOUVELLES DU GRIP

Lettre d'information  
du Groupe de recherche  
et d'information sur la paix  
et la sécurité (GRIP)

Trimestriel n°46 – 4e trimestre 2007  
GRIP - Rue de la Consolation, 70  
B-1030 Bruxelles  
Tél.: (32.2) 241 84 20  
Fax: (32.2) 245 19 33  
Courriel: [admi@grip.org](mailto:admi@grip.org)  
Site Internet: [www.grip.org](http://www.grip.org)  
Ed. resp.: Bernard Adam  
(Dépôt B-Bruxelles X)

Le GRIP (ASBL) est une organisation  
d'éducation permanente,  
reconnue – et soutenue – par  
la Communauté française.

## Changements climatiques

### La paix dans le monde passe par le respect de l'environnement

« On n'avait jamais vu de telles inondations auparavant. Beaucoup de maisons ont été détruites, beaucoup de gens sont morts, nos terres agricoles sont submergées, les récoltes entreposées dans les maisons sont perdues... »<sup>1</sup>. Pulnima Gosh Mahishura, de l'ouest du Bengale (Inde), est catastrophé. Il n'était pas préparé pour affronter un tel désastre. Mais voilà : le changement climatique est en marche.

2007 est une année symptomatique à bien des égards : la Grèce ravagée par les feux de forêt les plus terribles de son histoire, des inondations sans précédent au Bangladesh, des fontes record de la banquise au Pôle Nord, l'année la plus chaude qu'a connue la Belgique, ... Décidément, sur ce plan, les mauvaises nouvelles se suivent et se ressemblent. Plus que jamais, les problèmes d'environnement occupent la une de nos médias. Même le prix Nobel de la Paix, en cette année 2007, n'y échappe pas.

#### Un Nobel drapé de vert

L'environnement est devenu LA question globale qui conditionne l'avenir des populations de notre planète. Et la paix en découle directement. C'est ce qu'a voulu souligner le comité Nobel en attribuant sa prestigieuse distinction à l'ancien vice-président des États-Unis, Al Gore, et au GIEC, le Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat, récompensant ainsi leur rôle de « lanceur d'alerte ».

Il faut reconnaître à Al Gore, candidat démocrate malheureux à la Maison Blanche en 2000, le mérite d'avoir réussi là où des centaines de climatologues et autres experts scientifiques, journalistes spécialisés, écologistes, ... ont – dans une certaine mesure – échoué : la sensibilisation du monde politique et des hommes d'affaires. Sans spectacle de type hollywoodien, n'y a-t-il plus moyen de faire passer un message ? Évidemment, il ne suffit pas de se dire convaincu par la démonstration



« Une vérité qui dérange », le film choc d'Al Gore qui a beaucoup secoué les esprits.

tion d'Al Gore. Ce qui compte désormais, ce sont des actes. Du concret.

#### L'ONU, de plus en plus inquiète pour les pays du Sud

Dans son nouveau rapport annuel<sup>2</sup>, rendu public ce 27 novembre, le PNUD (Programme des Nations unies pour le développement) souligne la vulnérabilité des pays du Sud vis-à-vis des changements climatiques, « peut-être la menace la plus grave qui ait jamais pesé sur l'humanité ».

La question de l'eau au Moyen-Orient – facteur de conflit depuis des dizaines d'années – fait partie des nombreux sujets évoqués et analysés. Aujourd'hui déjà, de nombreux bassins fluviaux et d'autres sources d'eau font l'objet d'une exploitation non viable. Et sur quatorze pays de la région, neuf sont soumis au stress hydrique. Or, on

**Marc Schmitz,**  
chercheur au GRIP

(suite en page 2)

L'équipe du GRIP  
vous présente



ses meilleurs vœux  
pour 2008!

## Livres reçus

### SIPRI Yearbook 2007 Armaments, Disarmament and International Security

Stockholm International Peace Research  
Institute (SIPRI), Solna, Oxford University  
Press, 2007, 752 p.

La formule annuelle du rigoureux triptyque est respectée par nos amis nordiques. Toujours agrémentée par de nombreux tableaux statistiques, annexes de textes et de chronologies. Le SIPRI reste une source limpide d'informations globales. Dans la partie sur la sécurité et les conflits en 2006 sont abordées, entre autres, deux thématiques internationales très débattues : le contrôle démocratique des services de renseignement ainsi que les dimensions régionales et mondiales de la relation entre sécurité et énergie.

### RAMSES 2008 Rapport annuel mondial sur le système économique et les stratégies

Sous la dir. de T. de Montbrial et P.  
Moreau Defarges, IFRI, Paris, Dunod,  
2007, 383 p.

Avec sa maquette renouvelée, son appareil documentaire fort complet en annexe, la 26e édition de l'annuaire de l'IFRI reste toujours un outil pratique. Signé par une vingtaine de bons spécialistes. La division même de l'ouvrage (questions mondiales, Europe, monde russe, Moyen-Orient, Asie/Océanie, Afrique, Amériques) reflète la vision du retour du multipolaire.

### Le 11 septembre 2001, 5 ans plus tard Le terrorisme, les États-Unis et le Canada

Sous la dir. de C.-P. David, Sillery (Québec), éd. Du Septentrion, 2006, 114 p.

Un travail collectif rationnel, fort. Sa première qualité tient à la pertinence des analyses, à bonne distance des discours idéologiques. C'est une véritable mine d'informations, bien étayées par des faits et des figures, ce qui renforce la réflexion. Les États-Uniens et leurs alliés canadiens ne troquent-ils pas trop de leurs identités pour leur sécurité collective ? Ne jouent-ils pas ainsi le jeu des islamistes radicaux ? Une approche un peu froide des relations internationales, mais aux grandes qualités intrinsèques.

### Guerres et trafics d'armes en Afrique Approche géostratégique

Mamadou Aliou Barry, Paris, L'Harmattan, 2006, 405 p.

L'ouvrage de M. A. Barry nous donne une réflexion théorique sur ces conflits qui minent l'Afrique contemporaine. Penser la guerre, sans fatalisme, comme des séries d'enchaînements. La structuration même du livre nous donne un éclairage sur le sens des diverses guerres. Il stigmatise la prolifération des armes. Ensuite, il explique les conflits ainsi classés, pratiquement, avec leurs tenants et leurs aboutissants : Sahara occidental, Tchad, Libye, Éthiopie, Somalie, RDC, Soudan, Rwanda, Sierra Leone, Liberia.

Alain Reisenfeld

(suite de la page 1)

## La paix dans le monde...

prévoit une diminution des précipitations en Égypte, en Jordanie, au Liban et en Palestine. La hausse des températures et l'évolution des modèles de ruissellement vont influencer le débit des fleuves dont dépendent ces pays.

En se basant sur des exercices de modélisation climatique nationaux, le rapport révèle qu'au Liban, une hausse de la température de 1,2°C devrait limiter la disponibilité d'eau de 15 % ! Projections encore plus noires pour la Syrie : celles-ci laissent présager une diminution des ressources renouvelables en eau de 50 % à l'horizon 2025, comparées aux niveaux de 1997.

Tous ces scénarios doivent évidemment être examinés dans un contexte plus général, qui prend en considération la croissance rapide de la population, le développement industriel, l'urbanisation, etc. Nul besoin d'être prophète pour annoncer des risques de tension autour du fleuve Jourdain, des aquifères transfrontaliers et du Nil.

### Une inégalité choquante

Dans leur nouveau rapport, les experts onusiens se montrent très inquiets pour le développement des pays pauvres. « Nous assistons en direct à ce qui pourrait s'avérer être le début d'une régression considérable du développement humain. (...) Le changement climatique remet en cause le principe des Lumières selon lequel le progrès humain rendra l'avenir toujours meilleur que le passé. » Voilà des propos qui rompent avec la langue de bois si souvent d'usage dans les rapports internationaux !

Le PNUD rappelle aussi qu'un citoyen des États-Unis émettait, en 2004, 21 tonnes de CO<sub>2</sub> dans l'atmosphère, contre 0,1 tonne pour un habitant du Bangladesh ou d'Éthiopie. Et d'ajouter que le changement climatique va encore accentuer les inégalités profondes entre pays.

Plus loin, les auteurs du rapport expliquent le lien inextricable entre la

problématique écologique et la question des droits de l'homme : « Laisser évoluer cette tragédie serait un échec politique qui mériterait d'être décrit comme "révoltant la conscience de l'humanité". Ce serait une violation systématique des droits de l'homme pour les pauvres et des générations futures et un grand pas en arrière pour les valeurs universelles. »

Sur le même ton « impertinent », on retrouve finalement les experts de l'ONU en pourfendeurs du dogme de la croissance : « Il ne pourrait y avoir de démonstration plus claire que celle faite par le climat, que la richesse économique n'est pas la même chose que le progrès humain. (...) L'une

### Risque d'un nouvel apartheid

« Alors que les citoyens du monde riche sont protégés des dommages, les populations pauvres, vulnérables et affamées, doivent faire face à la dure réalité des changements climatiques dans leur vie quotidienne. (...)

Nous nous dirigeons vers un monde caractérisé par un apartheid en matière d'adaptation. »

Desmond Tutu,

Prix Nobel de la Paix 1984  
(dans le Rapport 2007 du PNUD)

des plus rudes leçons qu'enseigne le changement climatique, c'est que le modèle économique de la croissance et la consommation effrénée des nations riches sont écologiquement insoutenables. » Une attaque en règle contre l'idéologie dominante de la croissance !

### À Washington : une perception beaucoup moins noble...

Du côté des États-Unis, la question des « guerres de l'environnement » ou « guerres de survie » liées aux perturbations climatiques, est régulièrement évoquée par les stratèges. Dès 1988, des experts du Pentagone avaient tiré la sonnette d'alarme avec leur rapport *Competitive Strategies*.

Récemment, le 16 avril 2006, un autre groupe de réflexion composé d'amiraux et de généraux à la retraite, publiait un document intitulé « Sécurité nationale et la menace du changement

climatique». Celui-ci s'intéresse notamment aux questions d'environnement sous l'angle des opérations militaires américaines d'ici 2050. Plusieurs scénarios pessimistes sont présentés : instabilité politique, faillite des États, conflits liés à la rareté des ressources, des millions de réfugiés climatiques. Le rapport souligne aussi la corrélation entre les désastres écologiques et de futures vagues terroristes : « Le chaos qui en découle peut jouer un rôle d'incubateur dans la naissance de désordres civils, de génocides et dans la montée du terrorisme. »<sup>3</sup>

En fait, de nombreux observateurs à Washington perçoivent les conflits de l'environnement comme une suite, l'extension voire la transmutation de la guerre contre la Terreur. D'où le réflexe d'imaginer des ripostes militaires. A l'Ouest, rien de nouveau...

### Et l'Europe dans tout ça ?

Prise, elle aussi, dans le tourbillon du « nouveau désordre mondial » et soucieuse de son image de « puissance tranquille », l'Europe préfère jouer une autre carte, celle de la « prévention des conflits » : aide au développement, promotion de la démocratie et des droits de l'homme,...

Dans le dossier climatique, l'Union européenne a coutume de se présenter en fer de lance lors des négociations multilatérales. C'est encore le cas à Bali, en ce mois de décembre, pour la grand-messe des Nations unies sur les changements climatiques. Pour l'Union, les objectifs de réduction d'émissions de gaz à effet de serre doivent viser à limiter le réchauffement à 2 degrés en 2050. Concrètement, cela signifiera

gagée à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 8 % à l'horizon 2012. Or, entre 1990 et 2005, les Quinze n'ont atteint que 2 %... Selon le dernier rapport de la Commission, sans doute un brin optimiste, les 7,4 % devraient être atteints en 2010 grâce à une série de mesures mises en place entre 2004 et 2006, l'achat de « permis de polluer », ou encore la création de puits biologiques via des actions de reboisement.

Les Européens seraient-ils donc sur la bonne voie ? Pas si sûr, car les résistants sont nombreux. Et bien armés. Un exemple : lorsque, début 2007, la Commission a proposé des objectifs pour réduire la pollution des nouvelles voitures – maximum 130g/km d'ici 2012 –, les constructeurs allemands BMW, Daimler et Porsche ont immédiatement réagi par une campagne de lobbying alarmiste et mensongère (menace de licenciements, fermeture d'usines). Du coup, la présentation de la nouvelle stratégie a déjà été reportée à deux reprises.

### L'impasse de l'ultralibéralisme

De manière plus fondamentale, on peut se demander si la libre circulation des personnes et des marchandises – *credo* sur lequel s'est bâti le marché intérieur européen – peut être maintenue dans une société qui aspire au développement durable.

Les vols à bas prix sont désormais pris d'assaut. Jamais, dans nos supermarchés, l'offre n'a été si variée, si imposante. Est-ce normal qu'un citoyen européen puisse acheter une eau pétillante qui a parcouru 1 500 km de route ? Qu'il puisse prendre l'avion pour faire son shopping à Rome ou à Londres ? En termes de pollution, la réponse est Non, trois fois Non. Il est vrai qu'avec un président de la Commission qui roule en 4x4, l'exemple ne vient pas d'en haut...

« Produire et consommer local », voilà une devise qui devrait faire son chemin. Or, dans l'Union, la relation au « progrès » et à la croissance n'a guère changé. Tout est une question de PIB ; il « suffit » de l'augmenter pour dégager les moyens financiers qui vont résoudre les problèmes écologiques. En fait, toute la sphère politique, économique mais aussi médiatique et individuelle, est

(suite en page 4)



## Nos chercheurs SUR LA BRÈCHE

- « **Europe, puissance tranquille ?** », conférence donnée par **Bernard Adam** au Centre culturel de Jodoigne, le 23 septembre.
- « **The degradation of humanitarian space in complex crisis affecting failed or fragile states in Africa** », projet financé par la Fondation Ford. Mission d'étude menée par **Xavier Zeebroek**, en Sierra Leone, du 24 septembre au 1er octobre.
- « **Geneva Process** » sur le Groupe d'experts gouvernementaux sur le courtage et la 1ère Commission de l'ONU. Genève, 4 octobre. Participation active de **Ilhan Berkol**.
- « **Les conflits dans le monde et les efforts de paix** », cours donné par **Xavier Zeebroek** à la FUCID (Université de Namur) le 16 octobre.
- « **Europe, puissance tranquille ?** », conférence donnée par **Bernard Adam** à la Fédération indépendante des Seniors. Bruxelles, le 25 octobre.
- « **Le bouclier anti-missiles** », exposé de **Luc Mampaey**. Ixelles, le 6 novembre. À l'invitation du Comité surveillance OTAN.
- « **Iran - Comment sortir de l'impasse ?** », exposé de **Cédric Poitevin** lors de la table-ronde organisée par la Commission Justice et Paix sur le rôle de la Belgique au Conseil de sécurité des Nations unies. Bruxelles, 6 novembre.
- « **La sécurité humaine** », conférence organisée par Pax Christi international au Parlement fédéral belge. Bruxelles, 6 novembre. Présentation de **Federico Santopinto**.

(suite en page 5)



Une véritable course contre la montre...

une diminution de 80 % des émissions des pays riches d'ici là. Un objectif pour le moins ambitieux.

Dans le cadre du protocole de Kyoto, l'Europe des Quinze s'était en-





## Une nouvelle Directive européenne sur l'acquisition et la détention d'armes

Le 29 novembre 2007, le Parlement européen a voté à une large majorité le renforcement de la Directive sur les armes à feu de juin 1991. L'objectif principal est de conformer la législation européenne au Protocole sur les armes à feu des Nations unies qui est entré en vigueur le 3 juillet 2005<sup>1</sup>.

Toutefois, le Parlement ne s'est pas limité aux seules exigences du Protocole. Il a aussi suivi les propositions faites par la Commission du marché intérieur et de la protection du consommateur du Parlement européen en modifiant une série de points de la Directive qui nécessitaient une clarification ainsi que de nouveaux outils de contrôle en vue de réduire la disponibilité incontrôlée des armes et leur utilisation illicite.

Les nouvelles mesures concernent notamment: le marquage unique des armes, le marquage obligatoire de chaque lot de munitions complètes, l'agrément de l'activité d'armurier, l'établissement d'un registre informatisé des données sur les armes et leurs pièces, l'obligation d'une licence ou d'un permis pour acquérir et détenir une arme, l'exigence d'un motif valable pour l'acquisition et la détention d'une arme, l'introduction d'une durée maximale des autorisations dans le droit national et la vérification périodique du respect des conditions de détention, l'application d'un régime de sanctions effectives et enfin, la désactivation définitive des parties essentielles d'une arme à feu la rendant irréversiblement inutilisable lors de la neutralisation.

Cette Directive entrera en vigueur en janvier 2008 après l'adoption par le Conseil européen. Les États membres auront alors 24 mois pour la transposer dans leur législation. De plus, quatre ans après l'entrée en vigueur de la Directive, la Commission devra entreprendre une étude pour faire rapport au Parlement européen et au Conseil en vue d'une limitation à deux catégories d'armes à feu (interdites et autorisées) à l'instar de certains pays européens dont la Belgique.

1. Le Protocole a été développé dans le cadre de la Convention de l'ONU sur la criminalité transnationale organisée et inclut les munitions et les pièces d'armes à feu. Il donne un cadre général pour le contrôle de la production et des transferts d'armes en considérant le marquage, l'enregistrement, les autorisations et la neutralisation des armes à feu. Il exclut les transferts touchant la sécurité nationale des États.

(suite de la page 3)

contaminée par cette croyance que l'homme est capable de maîtriser la nature.

La logique ultralibérale est aussi omniprésente dans le traité de Lisbonne qui se situe dans la droite ligne du projet de traité constitutionnel rejeté en 2005 par les Français et les Hollandais. Ce nouveau traité « confirme intégralement toutes les options libérales (...), note le GRAPPE<sup>5</sup>. Il empêche de facto tout changement de paradigme économique et donc toute politique écologique solidaire sérieuse. »<sup>6</sup>

Et même si le texte est parsemé de déclarations de principe qui vont dans le bon sens, il reste que le traité « prône un développement durable fondé sur une croissance économique équilibrée et sur la stabilité des prix, (...) et une expansion de la consommation dans l'Union. »<sup>7</sup> Il est enfin clairement marqué que l'Union ne pourrait organiser une quelconque forme de restric-

tion de la production et des échanges, voire de la consommation.

Dans leur rapport 2007, les experts du PNUD rappellent que « le monde a moins de dix ans pour inverser la situation ». Les sociétés riches et leurs dirigeants ne donnent pas encore l'impression d'avoir pris toute la mesure du problème. Et le degré d'urgence semble leur échapper.

Marc Schmitz

1. PNUD, *Rapport mondial sur le développement humain*, [www.undp.org/french/](http://www.undp.org/french/).

2. *Idem*.

3. EurActiv.com – Le changement climatique devient question de sécurité nationale.

4. Olivier le Bussy, « L'objectif de Kyoto est à portée de main », *Le Soir*, 27 novembre 2007.

5. Groupe de réflexion et d'action pour une politique écologique.

6. [www.grappebelgique.be](http://www.grappebelgique.be).

7. *Idem*.

## Réglementer la détention d'armes est un choix de société

**V**otée le 18 mai 2006, la nouvelle loi belge sur la détention et le commerce des armes est aujourd'hui dangereusement remise en cause. Depuis quelques semaines, dans cette période d'interrègne gouvernemental, plusieurs membres de la Commission de la Justice de la Chambre ont proposé des amendements qui vont à l'encontre de l'intention première du législateur et qui risquent d'affaiblir les principes de base de la nouvelle loi.

Pourtant, l'adoption de cette loi représentait une avancée majeure vers un meilleur contrôle des armes dans notre pays. Elle illustre la prise de conscience du législateur des risques posés par une disponibilité incontrôlée des armes à feu, tant en termes de sécurité que de santé publiques.

Jusqu' alors, la législation belge était relativement laxiste sur certains points importants. Ainsi, n'importe qui pouvait acheter une arme à feu sur simple présentation de sa carte d'identité.

Par ailleurs, aucun accès à la profession n'était nécessaire pour ouvrir

une armurerie et donc, pour vendre et transformer des armes à feu. Enfin, il était impossible de savoir avec exactitude combien d'armes achetées légalement circulaient dans le pays. Ces lacunes législatives avaient pour principale conséquence de rendre trop faciles l'accès aux armes à feu et dès lors leur utilisation inappropriée ou mal intentionnée: suicide, accident, homicide, trafic, vol, etc.

Dès 2002, le gouvernement fédéral a cherché à modifier la loi, d'une part, parce qu'il était conscient des dangers de ce laxisme en termes de santé publique et de sécurité, et d'autre part, parce qu'il ne pouvait se permettre de rester à la traîne des efforts menés aux niveaux de l'Union européenne et des Nations unies pour améliorer les réglementations et le contrôle des armes. Il a pourtant buté sur la résistance des partisans du *statu quo*, qui n'a pu être vaincue qu'à la suite du drame survenu le 11 mai 2006 à Anvers, lorsqu'un jeune homme tua deux personnes quelques heures seulement après avoir acheté son arme.

## Les conséquences mortelles de la disponibilité des armes

Ainsi, comme dans d'autres pays tels que l'Australie, le Royaume-Uni ou plus récemment la Finlande, il a fallu que la Belgique vive une fusillade pour que le législateur et la population reconnaissent l'importance d'un contrôle strict des armes à feu. Pourtant, même si ce type d'événement illustre tragiquement les risques d'une législation laxiste, il ne s'agit pas d'une des conséquences mortelles les plus courantes de la disponibilité des armes.

Depuis plusieurs décennies, environ 70 % des décès par armes à feu dans les pays industrialisés en situation de paix sont des suicides. Vient ensuite les morts accidentelles et les homicides. Cette statistique confirme que le danger des armes ne se réduit pas aux crimes, vols et menaces (appelés « usages mal intentionnés »). En effet, si les suicides et les accidents entraînant la mort ou des blessures graves (appelés « usages inappropriés ») sont moins médiatisés, ils n'en demeurent pas moins fréquents.

Il ne faudrait pourtant pas minimiser le rôle des armes à feu dans la criminalité. Au contraire, de par le sentiment de supériorité qu'elles peuvent conférer à leur détenteur, elles jouent un rôle primordial en tant que « moyen » dans les crimes et les délits. La tragédie qui s'est déroulée à Lot le 4 décembre 2007 nous l'a rappelé : des cambrioleurs, qui prenaient la fuite ont tué une jeune policière et blessé grièvement son collègue en tirant une vingtaine de coups de feu avec une arme automatique de type Kalachnikov.

Ce type de situation est grandement facilité par des législations laxistes ou incomplètes, dans les failles desquelles les trafiquants et les personnes malhonnêtes ne manquent jamais de s'engouffrer. En réglementant plus strictement le contrôle des armes à tous les niveaux (national, régional et international), il devient possible de réduire le champ d'action des personnes mal intentionnées.

## Amendements en trois axes

La nouvelle loi avait été élaborée autour de trois axes : la suppression de la vente libre d'armes à feu sauf pour les titulaires d'une licence de tir sportif ou d'un permis de chasse et pour les

personnes disposant d'un motif légitime ; l'instauration d'un accès à la profession d'armurier ; une nouvelle méthode d'enregistrement permettant de mieux suivre les mouvements des armes à feu fabriquées ou importées en Belgique. Elle entendait ainsi minimiser les dangers d'usages mal intentionnés ou inappropriés sans empêcher les amateurs d'armes de pratiquer leur hobby.

Or, aujourd'hui, le législateur envisage de revenir sur ses décisions en autorisant une personne à détenir sans motif légitime une arme dont elle hérite ou si l'arme subit une neutralisation temporaire, une technique réversible qui n'empêche pas que l'arme soit réutilisable. Ces propositions ouvriraient, dans la législation, des brèches dont profiteraient sans doute les personnes malhonnêtes et les trafiquants, avec des conséquences prévisibles sur les plans sécuritaire et sanitaire.

Par ailleurs, en approuvant ces amendements, la Belgique irait à contre-courant du mouvement européen actuel qu'elle a inspiré par le biais de la loi du 8 juin 2006. En effet, en janvier 2008, entrera en vigueur une nouvelle Directive de l'UE qui réglemente plus strictement l'acquisition et la détention d'armes et à laquelle tous les États membres devront se conformer dans les deux ans (voir encadré en page 4).

## Un objet pas comme les autres

Il faut le répéter inlassablement : les armes à feu ne sont pas et ne seront jamais des objets comme les autres. Si elles peuvent être utilisées à des fins récréatives (chasse, tir sportif ou collection), leur but premier n'en demeure pas moins de menacer, blesser ou tuer. Pour cette raison, étant donné le devoir qu'ont les autorités de protéger leurs citoyens, il est indispensable qu'elles contrôlent de manière stricte la détention et le commerce d'armes à feu. Il ne s'agit pas de les interdire totalement mais bien d'empêcher qu'elles ne tombent entre des mains inappropriées ou mal intentionnées.

Réglementer la détention d'armes est un choix de société. Le choix d'une société qui veut améliorer la sécurité et protéger la santé de ses citoyens.

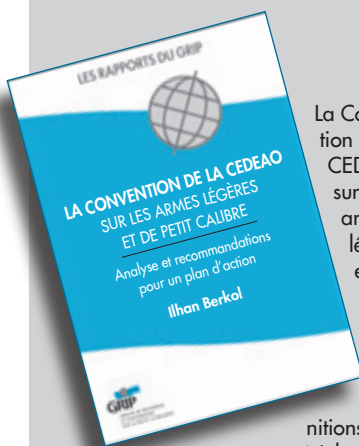
Ilhan Berkol  
et Cédric Poitevin

## Nos chercheurs SUR LA BRÈCHE

(suite de la page 3)

- Audition de la Commission de la Chambre sur la loi belge sur les armes. Bruxelles, 7 novembre. Présentation d'**Ilhan Berkol** : « **Commentaires sur les propositions de modifications de la loi sur les armes de 8 juin 2006** » (texte repris sur le site de la Commission de la Justice).
- « **La PESD et le nouveau traité de Lisbonne** », séminaire organisé par Pax Christi Wallonie/Bruxelles au siège de la Commission Justice et Paix. Bruxelles, 8 novembre. Présentation de **Federico Santopinto**.
- « **Preventing the diversion of arms – building a pan-Europe architecture** », conférence annuelle du COARM et des ONG organisée par le gouvernement du Portugal, Saferworld, Amnesty International, le GRIP et Oxfam GB. Bruxelles, 28 novembre. Présentation d'**Ilhan Berkol** : « **The scope for strengthened end-use controls on arms exports** ».
- « **Putting the EU's house in order: Coordinating EU NGO arms-transfer control activities in 2008** », séminaire « stratégie des ONG » organisée par le GRIP, Saferworld et Control Arms. Bruxelles, 29 novembre. Exposé de bienvenue et d'introduction par **Ilhan Berkol**.
- « **Droits humains et justice en situation post-conflit** », séminaire organisé par FRIDE/LA CAIXA. Barcelone, 29 novembre et Madrid, 30 novembre. Présentation d'une étude de cas sur la RDC par **Xavier Zeebroek**.
- Conférence sur la loi belge sur les armes organisée par le Groupe Ecolo. Université libre de Bruxelles, 5 décembre. Présentation d'**Ilhan Berkol** : « **La législation belge sur les armes : analyse des propositions d'amendement** ».

## Viennent de paraître



La Convention de la CEDEAO sur les armes légères et de petit calibre, leurs mu-

nitons et autres matériels connexes fut adoptée le 14 juin 2006 par les chefs d'États et de gouvernement lors du sommet d'Abuja.

Le présent rapport analyse cette Convention qui s'articule autour d'un préambule et de sept chapitres comptant au total 32 articles. Dans ses conclusions, Ilhan Berkol revient notamment sur le rôle essentiel de l'UE et son soutien au processus, avant de formuler un certain nombre de recommandations. Suit enfin le texte intégral de la Convention.

**Rapport du GRIP 2007/2** (bilingue français-anglais) par **Ilhan Berkol**, 55 pages, 9 euros.

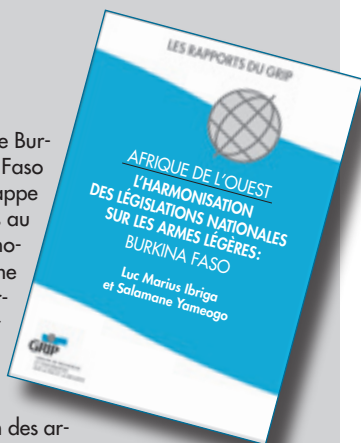
Le Burkina Faso n'échappe pas au phénomène meurtrier de la prolifé-

ration des armes légères (ALPC), qui constitue un obstacle majeur à la consolidation des fragiles processus de démocratisation, d'installation de l'État de droit et un facteur d'accroissement de la pauvreté.

Une étape importante pour enrayer ce phénomène consiste en l'harmonisation des lois des différents pays d'Afrique de l'Ouest sur les ALPC. La base de comparaison est la Convention de la CEDEAO.

La présente étude compare la législation nationale burkinabé et cette Convention et formule plusieurs recommandations en vue de l'harmonisation.

**Rapport du GRIP 2007/3**, par **Luc Marius Ibriga et Salamane Yameogo**, 24 pages, 6 euros.



## Le rapport des services secrets américains

### Une victoire pour l'Iran ?

Le 3 décembre 2007, quelques jours après que les cinq membres permanents du Conseil de sécurité des Nations unies et l'Allemagne se sont mis d'accord sur un renforcement des sanctions à l'égard de l'Iran, était rendue publique la synthèse d'un rapport des 16 agences américaines de renseignement sur les intentions et les capacités nucléaires de Téhéran<sup>1</sup>.

Ce rapport, aussi connu sous le nom de National Intelligence Estimate (NIE), a bénéficié d'une importante couverture médiatique aux États-Unis et partout dans le monde : d'une part, parce qu'il nuance les précédentes estimations de la communauté américaine de renseignement datant de 2005, et d'autre part, parce qu'il représente un clair désaveu de la politique de l'administration Bush. Pourtant, ses conclusions ne permettent d'éclaircir ni les intentions, ni les capacités nucléaires de Téhéran.

### Un rapport tout en nuance

Le NIE dresse un tableau très nuancé des intentions et des capacités nucléaires iraniennes. Il estime que Téhéran aurait mené jusqu'à l'automne 2003 un programme nucléaire militaire, qu'il aurait interrompu principalement en raison de la pression et de la surveillance internationales accrues résultant de la révélation de ses activités nucléaires jusqu'alors non déclarées.

Par la suite, il aurait poursuivi son programme nucléaire civil dans ses installations déclarées auprès de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et n'aurait pas relancé son programme militaire. Parallèlement à ses activités légales, l'Iran continuerait de développer « une série de capacités techniques qui, si la décision en était prise, pourraient être appliquées à la production d'armes nucléaires » (à savoir, l'enrichissement et le retraitement de l'uranium)<sup>2</sup>.

Les services américains de renseignement estiment donc « avec un degré de certitude moyen à élevé que Téhéran laisse à tout le moins ouverte l'option de développer des armes nucléaires » et qu'il « possède la capacité

scientifique, technique et industrielle pour produire à terme des armes nucléaires dans l'éventualité où il le déciderait ».

Toutefois, il ne serait techniquement capable de produire de l'uranium hautement enrichi en quantité suffisante pour développer une arme nucléaire qu'à partir de 2010-2015<sup>3</sup>.

### Une défaite pour l'administration Bush

La publication de ce rapport est un terrible revers pour les derniers « faucons » de l'administration Bush. Elle symbolise l'érosion de leur influence au profit des « réalistes », comme Condoleezza Rice et Robert Gates, qui dirigent déjà les négociations sur le nucléaire nord-coréen et ont maintenant l'opportunité de faire de même avec ce que le président avait présenté comme le dernier grand dossier de politique internationale de son mandat.

Plus fondamentalement, les services de renseignement désavouent clairement la politique de l'administration Bush et démontent les arguments qu'elle avançait pour justifier ses ambitions belliqueuses.

Il en ressort que Téhéran n'est pas un « État voyou » irrationnel déterminé à obtenir l'arme atomique à n'importe quel prix. Au contraire, ses décisions sont régies « par une approche coûts-bénéfices », comme le montre l'interruption du programme militaire en 2003 sous la pression de la communauté internationale. Dès lors, la crise actuelle peut être résolue par la négociation<sup>4</sup>, mais certainement pas par la force, car un renoncement iranien au militaire ne pourrait être que volontaire et serait par essence réversible.

### Une victoire pour l'Iran ?

S'il s'agit d'un revers incontestable pour l'actuelle administration américaine, le NIE n'est pas pour autant la victoire que le président iranien Mahmoud Ahmadinejad s'est empressé de proclamer.

Premièrement, bien que le document estime que Téhéran ne mène actuellement aucune activité illégale,



il dit aussi que ce n'était pas le cas avant l'automne 2003 et que cette option reste aujourd'hui ouverte.

En outre, le NIE est et reste un document reprenant des estimations élaborées par les services secrets d'un État. Il n'a, en aucun cas, la valeur d'un rapport réalisé par des inspecteurs de l'AIEA, dont l'autorité et la compétence sont reconnues par l'ensemble de la communauté internationale. Ce n'est pas le NIE, quelle que soit la véracité de ses propos, qui lavera l'Iran des soupçons internationaux.

Par ailleurs, le NIE ne dit pas que l'Iran a renoncé en 2003 à obtenir l'arme atomique. Il déclare uniquement qu'il a interrompu ses activités strictement militaires en 2003. Autre-

nouvelles sanctions, a volé en éclat. En effet, alors que les États-Unis, l'Allemagne, la France et le Royaume-Uni ont déclaré que le programme nucléaire de l'Iran demeurerait un sujet de préoccupation, la Russie et la Chine ont saisi l'occasion pour reconsidérer leurs positions.

Dès lors, le report ou l'affaiblissement de futures sanctions entraînera vraisemblablement une prolongation de la crise, dont le seul bénéficiaire sera une nouvelle fois Téhéran qui pourra poursuivre son programme nucléaire sans craindre de réels retours de flamme.

### **Tirer les bonnes conclusions du NIE**

Bien que le NIE soit une défaite pour l'administration Bush et que l'Iran en tire un profit politique certain, ce serait une erreur de surestimer ses implications dans la crise actuelle car fondamentalement, la situation ne change pas. En effet, le programme nucléaire actuel de Téhéran, étant donné ses applications militaires potentielles et la défiance iranienne vis-à-vis des résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies, demeure un sujet de préoccupation majeure pour l'ensemble de la communauté internationale.

Si l'Iran veut engranger une véritable victoire, il doit ratifier le Protocole additionnel au Traité de non-prolifération (TNP) permettant aux inspecteurs de l'AIEA d'accéder à toutes ses installations, qu'elles soient déclarées ou non. Ce serait une excellente manière de prouver sa bonne foi et sa volonté de transparence. Dans le cas contraire, il sera impossible de faire la lumière sur la nature de ses activités nucléaires passées et présentes.

De leurs côtés, les États-Unis devraient saisir l'opportunité offerte par le NIE pour changer de politique et prendre la direction d'une nouvelle stratégie internationale. L'actuel refus des grandes puissances de négocier tant que l'Iran ne cesse pas ses activités sensibles d'enrichissement de l'uranium, joue en leur défaveur et n'empêche pas Téhéran de développer son programme nucléaire.

Une option pourrait être que la communauté internationale accepte, sans condition préalable, de rouvrir les négociations avec les autorités

(suite en page 8)



Mahmoud Ahmadinejad, à l'Assemblée générale des Nations unies en 2006.

ment dit, Téhéran pourrait avoir changé de stratégie mais pas d'objectif.

En fait, le NIE renforce l'idée qu'en 2003, les autorités iraniennes auraient, face à la pression de la communauté internationale, opéré un changement tactique en décidant d'interrompre toute activité non déclarée et de ne poursuivre que les activités permises par le TNP. Le calcul de Téhéran aurait alors été de se doter, en toute légalité, d'une infrastructure nucléaire civile très élaborée, qui lui permette de se réserver l'option militaire en cas de nécessité.

Toutefois, l'Iran tire un profit politique certain des répercussions de la publication du NIE, dont l'influence sur l'évolution de la crise actuelle s'est déjà fait ressentir.

En premier lieu, la possibilité est désormais écartée qu'une action militaire soit menée contre l'Iran par l'actuelle administration américaine.

De plus, le fragile consensus qui avait été trouvé au sein du Conseil de sécurité pour mettre en place de

Depuis plus de 25 ans, nous informons le grand public comme les responsables, notamment par nos publications, de façon à éveiller, entretenir et renforcer un courant d'opinion porteur.

## **Vous pouvez agir vous aussi.**

### **Soutenez notre action :**

#### **en devenant membre**

par le versement d'une cotisation annuelle. Être membre du GRIP donne droit au trimestriel « Les Nouvelles du GRIP » ;

15€ - 16€ - 18€

(Attention : les prix indiquent les tarifs, dans l'ordre, pour la Belgique, Autres Europe et Autres Monde)

#### **en achetant**

une ou plusieurs publications ;

#### **en vous abonnant**

aux « Livres du GRIP » et au trimestriel (le GRIP édite en moyenne cinq ouvrages par an) ;

80€ - 90€ - 95€

#### **en prenant**

#### **l'abonnement complet**

formule qui donne droit, en plus des livres et du trimestriel, aux « Rapports du GRIP » ;

135€ - 150€ - 160€

#### **en prenant**

#### **l'abonnement de soutien**

250€ - 250€ - 250€

en effectuant un **don\***

au 000-1591282-94

#### **\*Exonération fiscale :**

Le GRIP bénéficie de l'exonération fiscale. Tout don de 30 euros et plus donne droit à une attestation fiscale.

## Comment se procurer les publications du GRIP

Tous les ouvrages du GRIP sont vendus en librairie.

Ils peuvent aussi être directement commandés au GRIP.

Envoyez-nous une lettre ou le bon de commande ci-joint – accompagné du paiement – à l'adresse du GRIP rue Van Hoorde, 33 B-1030 Bruxelles.

Vous pouvez également commander nos publications par téléphone (32.2) 241 84 20 par fax (32.2) 245 19 33 par courriel (publications@grip.org) ou via Internet (www.grip.org).

## Modes de paiement

**Belgique :** virement au compte 001-1711459-67 du GRIP à Bruxelles; virement au 000-1591282-94 du GRIP à Bruxelles; bulletin de virement.

**France :** chèque barré, mandat postal international.

**Luxembourg :** soit verser au CCP 86464-37 du GRIP à Luxembourg; soit envoi d'un chèque.

**Autres pays :** virement au CCP 000-1591282-94 du GRIP à Bruxelles; mandat postal international.

**Autre moyen de paiement**  
Carte de crédit (Visa, Eurocard, Mastercard). Précisez votre n° de carte et la date d'expiration.

(suite de la page 7)

## Une victoire pour l'Iran?

iraniennes tout en définissant clairement les enjeux de ces nouvelles discussions. Si l'Iran coopère, il en tirera de grands bénéfices, comme la levée graduelle des sanctions et la normalisation de ses relations avec Washington, mais dans le cas contraire, il s'exposera à de nouvelles sanctions beaucoup plus lourdes qu'actuellement<sup>5</sup>.

Cette stratégie présenterait le double avantage de débloquer la situation actuelle et surtout de permettre de tester les intentions de Téhéran à l'aune de sa coopération dans le nouveau cycle de négociations. Bien que son succès ne soit pas garanti, elle paraît néanmoins être la seule voie possible pour sortir de l'impasse actuelle.

**Cédric Poitevin**

1. *National Intelligence Estimate*, « Iran: Nuclear Intentions and Capabilities », 3 décembre 2007,

disponible sur [http://www.dni.gov/press\\_releases/20071203\\_release.pdf](http://www.dni.gov/press_releases/20071203_release.pdf).

2. Les citations du NIE proviennent de la traduction réalisée par *Le Monde* du 6 décembre 2007.

3. Le rapport avance également la fin de l'année 2009 mais estime « que cette éventualité est très improbable ». Par ailleurs, il estime « avec un haut degré de certitude que l'Iran ne sera pas techniquement en mesure de produire et de retraiter suffisamment de plutonium pour fabriquer une arme nucléaire avant 2015 environ ».

4. Selon le rapport, « une combinaison de menaces, d'une surveillance et de pressions internationales accrues, alliées à des opportunités offertes à l'Iran d'assurer sa sécurité et son prestige, et d'atteindre ses objectifs d'influence régionale par d'autres moyens, pourrait – à condition que les responsables iraniens le perçoivent comme crédible – inciter Téhéran à prolonger l'interruption actuelle de son programme d'armes nucléaires ».

5. Pour une explication plus détaillée de cette nouvelle stratégie, voir C. Poitevin, *Iran – Nouvelles sanctions ou nouvelle stratégie ?*, Note d'analyse du GRIP, 30 novembre 2007, disponible sur <http://www.grip.org/bdg/pdf/g0956.pdf>.

## Le GRIP contribue à l'élaboration de la nouvelle Directive européenne sur les armes

Une nouvelle Directive européenne sur les armes à feu vient d'être adoptée par le Parlement européen, à l'issue d'un débat intense entre le Parlement d'une part et le Conseil et la Commission de l'autre. Elle devrait « renforcer, au niveau de l'Union, la lutte contre la criminalité et le trafic des armes à feu. Les nouvelles mesures rendent obligatoire le marquage approprié et complet des armes à feu. La durée de tenue des registres sur les armes à feu sera prolongée à 20 ans et l'achat d'armes à feu sera interdit aux personnes de moins de 18 ans ».

« Les amendements permettront d'harmoniser les définitions, de renforcer la traçabilité de toutes les armes à feu et de rendre plus strictes les règles d'acquisition et de détention d'armes à feu. Ces exigences s'appliqueront également aux armes à feu transformées. Les mesures permettront également d'aligner la directive 91/477 antérieure sur les armes à feu sur le Protocole des Nations Unies sur les armes à feu, auquel la Communauté a adhéré en 2001, ouvrant la voie à sa ratification. »<sup>1</sup>

## La pierre du GRIP

La nouvelle Directive entrera en vigueur après son adoption par le Conseil européen en janvier 2008. Nous l'avons déjà

évoqué l'an dernier: en octobre 2006, notre chercheur Ilhan Berkol participait à l'audition au PE. Il a ensuite conseillé le rapporteur de la Commission du marché intérieur du PE, Madame Gisela Kallenbach qui a rédigé le rapport donnant lieu à la modification de la Directive européenne. Certaines de ses propositions ont été reprises telles quelles dans le texte final, notamment l'obligation d'utiliser des caractères alphanumériques lors du marquage des armes.

Un tel aboutissement est une belle preuve de l'importance que peuvent parfois revêtir nos travaux de recherche, même s'ils se déroulent dans l'ombre discrète des grands événements médiatisés.

1. voir [www.touteurope.fr/](http://www.touteurope.fr/) et [www.europarl.europa.eu/news/expert/infopress\\_page/](http://www.europarl.europa.eu/news/expert/infopress_page/)

## DÉMÉNAGEMENT

Ça y est! Nous voilà dans nos nouveaux locaux. Un très grand merci à tous ceux qui, par leurs dons, nous ont soutenu dans cette grande aventure du déménagement.